

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 43

6 janvier 2014

SOMMAIRE

Abfin Holding S.A.	2052	Cap Langues S. à r. l.	2051
Adam Holdings S.à r.l.	2064	Caramence	2051
ALC & CO S.A.	2054	Car - Project S.à r.l.	2051
Alpha Management Company S.A.	2018	Castell Concept	2047
Amergin S.à r.l.	2047	Cavalcade S.à r.l.	2049
APF 1 S.à r.l.	2046	Cedrat S.à r.l.	2051
APF 2 S.à r.l.	2047	Chamäleon und Aktivität S.A.	2051
Ashford Holdings S.A.	2046	Cled S.à r.l.	2050
Atlantic International Assets S.A.	2046	CMR Lux Sàrl	2052
Aurêka S.A.	2044	Colby Capital II S.à r.l.	2057
Bel Air	2054	Corporate Investment Partners SA	2052
BITS S.à r.l.	2045	Cotulux	2052
Blue Star Capital Holdings S.A.	2047	Creatherm SA	2051
BMC Advisory S.à r.l.	2044	Crèche Les Petits Fermiers	2055
BOLD Holdings S.à r.l.	2044	Creditreform Luxembourg S.A.	2052
Borea Holding S.à r.l.	2046	Culver City S.A.	2053
Borea S.à r.l.	2049	Danfin International S.A.	2055
Boris XC 90 S.A.	2045	Dantex Marketing S.A.	2057
Brasserie Um Niklosbiërg Sàrl	2045	Data-Immo S.à r.l.	2048
BRSG S.A., SPF	2049	Den Neie Feierkrop Société Coopérative	2053
BTA Finance Luxembourg S.A. affiliated company of JSC BTA Bank	2050	Deuce Holding S.à r.l.	2056
BTA Finance Luxembourg S.A. affiliated company of JSC BTA Bank	2049	Econocom Luxembourg S.A.	2056
BTA Finance Luxembourg S.A. affiliated company of JSC BTA Bank	2048	Good Lands S.A.	2025
BTA Finance Luxembourg S.A. affiliated company of JSC BTA Bank	2049	Hapelux S.A.	2021
Building Orbis S.A.	2045	Haystacks Investments S. à r.l.	2062
Bumble Bee Foods S.à r.l.	2045	Invest EF 32	2056
Bygginglux S.à r.l.	2048	Melody S.A.	2031
Bygginglux S.à r.l.	2050	Norama Fund	2040
Capital Opportunities S.A.	2054	Partnair Luxembourg S.A.	2044
		Westwood Finance S.à r.l.	2050

Alpha Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 81.916.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and thirteen, on the eight day of November,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Alpha Management Company (in liquidation), a public limited company having its registered office at 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated on 11 May 2011 pursuant to a notarial deed recorded by Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°450 on 16 June 2011, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.81.916 (the Company). The articles of incorporation have been amended on 29 April 2009 by Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

The Company has been dissolved and put into liquidation by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, dated 5 July 2013.

The Meeting is opened at 3pm with Mr Alexandre Bruncher, residing professionally at 16, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg as chairman. The chairman appoints Fatima Benmaamar, residing professionally in 16, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg, as secretary of the Meeting. The Meeting elects Didier Morin, residing professionally in 16, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg, as scrutineer of the Meeting. The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to hereafter as the Members of the Bureau or as the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the chairman declares and the Meeting records that:

I. the sole shareholder present or represented at the Meeting and the number of shares which it holds are recorded in an attendance list, which will remain attached to these minutes and which will be signed by the shareholders present at the Meeting and the holders of powers of attorney who represent the shareholders who are not present and the Members of the Bureau. The said list as well as the powers of attorney will remain attached to these minutes;

II. It appears from the attendance list that all five thousand (5.000) shares, representing the entire share capital of the Company, are present or duly represented at the Meeting. It follows from the above that the relevant quorum requirement is met and that the Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the points on the agenda;

III. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Approval of the liquidation accounts covering the liquidation period until 31 October 2013
2. Acknowledgement of the report of the ME Business Solutions represented by Eric Chinchon with registered address at 16, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg (the "Liquidator") regarding the use of the corporate assets
3. Acknowledgement of the report of the approved statutory auditor on the liquidation accounts
4. Granting of discharge to the directors of the Company for the exercise of their mandate in the financial year until 5 July 2013
5. Granting of discharge to the liquidator for the execution of its mandate
6. Granting of discharge to the approved statutory auditor for its office
7. Closing of the liquidation
8. Designation of the place where the books and the corporate documents of the Company will be deposited and kept for a period of at least five years
9. Decision on the measures taken for the deposit in escrow of the sums and the assets due to the creditors or to the shareholders which have not been possible to be delivered to them
10. Miscellaneous.

After deliberation the Meeting passed by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The Meeting hears the accounts of the Company for the fiscal year having started on 1 January 2013 and having ended on 5 July 2013 and approves the liquidation accounts for the period having started on 6 July 2013 and having ended on 31 October 2013;

Second resolution

The Meeting hears and approves the liquidation report (rapport de liquidation) presented by the Liquidator, which are attached to these minutes.

Third resolution

The Meeting hears and resolves to accept the independent auditor's report of Ernst & Young S.A. on the good performance of the actions taken and the report presented by the Liquidator of the Company appointed by the extraordinary

general meeting of the shareholders of the Company held on 5 July 2013 during the voluntary liquidation (liquidation volontaire) of the Company, which is included in the liquidation report.

Fourth resolution

The Meeting resolves to give full release (quitus) to Mr Eric Chinchon, Mr Tom Pettersson and Mr Stefan Tornqvist as members of the Board for all their duties during, and in connection with, the financial year having started on 1 January 2013 and having ended on 5 July 2013, the date of the extraordinary general meeting deciding to dissolve and liquidate the Company.

Fifth resolution

The Meeting resolves to give full release (quitus) to the Liquidator (ME Business Solutions S.a r.l., represented by Mr Eric Chinchon, with registered address at 16, Rue Jean Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg), as liquidator (liquidateur) of the Company, for all his duties during, and in connection with, the liquidation of the Company.

Sixth resolution

The Meeting resolves to give full release (quitus) to Ernst & Young S.A., as approved statutory auditor of the Company, for all its duties during, and in connection with, (i) the financial year having started on 1 January 2013 and having ended on 5 July 2013, the date of the extraordinary general meeting deciding to dissolve and liquidate the Company, and as "Commissaire a la liquidation" (ii) for the liquidation of the Company.

Seventh resolution

The Meeting resolves to close the Liquidation on the date of the present Meeting. The Company will cease to exist.

Eight resolution

The Meeting resolves to set the place where the Company's books and corporate documents are to be kept during five years following the publication of the closing of the liquidation in the Official Gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C) at the following address: 16, Rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Ninth resolution

The assets due to creditors or shareholders which have not been possible to be delivered to them will be deposited at the "caisse des depots et consignation" for a period of 5 years starting on the date of this meeting.

There being no further business on the agenda of the Meeting, the chairman declares the Meeting closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing persons, this notarial deed is worded in English.

This notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

These minutes having been read to the Meeting, the Bureau signs these minutes in original, no shareholder expressing the wish to sign.

Alexandre Bruncher / Fatima Benmaamar / Dider Morin

Chairman / Secretary / Scrutineer

NAME OF SHAREHOLDER	NUMBER OF SHARES WITHOUT PAR VALUE	ATTORNEY	SIGNATURE
Alandsbanken ABP	5.000 shares		
TOTAL	5.000 shares		

Luxembourg, 16 rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg,

Alexandre Bruncher / Fatima Benmaamar / Dider Morin

Chairman / Secretary / Scrutineer

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le 8 novembre 2013,

Se tient une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Alpha Management Company S.A., (en liquidation), une société anonyme ayant son siège social au 16, Rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée au Registre Luxembourgeois du Commerce et des Sociétés sous le numéro B.91.916 (la «Société»). La société a été constituée le 11 mai 2001 par acte notarié de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant professionnellement à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 450 en date du 16 Juin 2001. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 29 avril 2009 par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant professionnellement à Luxembourg.

La société a été dissoute et mise en liquidation par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant professionnellement à Luxembourg en date du 5 juillet 2013.

L'assemblée est ouverte à 15h00 avec Mr Bruncher Alexandre, résidant professionnellement au 16 rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg comme président. Le président nomme Mme Fatima Benmaamar, résidant professionnellement au 16 rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg comme secrétaire de la réunion and Didier Morin, résidant professionnellement au 16 rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg comme scrutateur. Le président, la secrétaire et le scrutateur sont par la suite collectivement nommé comme «membres du bureau» ou «bureau».

Le bureau de l'Assemblée ayant été constitué, le Président déclare et prie l'assemblée d'acter que:

I. L'actionnaire unique présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par l'actionnaire unique présent ou représenté, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement. La procuration de l'actionnaire unique, signée ne varietur, restera aussi annexée au présent acte.

II. Il apparaît de la liste de présence que les 5.000 actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. Le Président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. que l'ordre du jour est libellé comme suit:

1. présentation des comptes de la société pour la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 5 juillet 2013, du rapport de liquidation pour la période allant du 6 juillet au 31 octobre 2013;

2. présentation et approbation du Rapport de Liquidation contenant les Comptes de Liquidation (les «Comptes de Liquidation») présentés par le Liquidateur (ME Business Solutins Sarl, représenté par Eric Chinchon ayant son siège social au 16, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg);

3. approbation du rapport du Commissaire à Liquidation sur les Comptes de Liquidation pour la période de liquidation allant de la date de la première résolution de l'assemblée relative à la liquidation de la Société jusqu'à la date de la seconde;

4. décision de donner décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat pour la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 5 juillet 2013;

5. décision de donner décharge au Liquidateur de la Société (le Liquidateur) pour l'exécution de son mandat

6. décision de donner décharge au Commissaire à la Liquidation de la Société (le Liquidateur) pour l'exécution de son mandat;

7. décision de clôturer la liquidation de la Société (la Liquidation) à la date de cette présente Assemblée;

8. détermination du lieu où les documents et enregistrements de la Société seront conservés durant les cinq années suivant la clôture de la liquidation de la Société;

8. décision sur l'utilisation faite des sommes dues aux créanciers ou aux actionnaires qu'il n'a pas été possible de leurs remettre; et

9. divers

3. Après délibération, l'Assemblée pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'approuver les comptes de la société pour la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 5 juillet 2013, du rapport de liquidation pour la période allant du 6 juillet au 31 octobre 2013.

Deuxième résolution

L'Assemblée entend et décide d'approuver le Rapport de Liquidation contenant les Comptes de Liquidation présenté par le Liquidateur, qui reste attaché à ces minutes.

Troisième résolution.

L'Assemblée entend et décide d'approuver le rapport du Commissaire à Liquidation sur les Comptes de Liquidation pour la période de liquidation allant de la date de la première résolution de l'assemblée relative à la liquidation de la Société jusqu' à la date de la seconde.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de donner pleine décharge (quitus) à monsieur Mr Eric Chinchon, Mr Tom Pettersson et Mr Stefan Tornqvist comme membres du conseil d'administration de l'associé commandité (le «Conseil») pour l'ensemble de leurs tâches exécutées pendant, pour l'exercice allant du 1^{er} janvier 2013 au 5 juillet 2013.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'accorder pleine décharge (quitus) au liquidateur de la société pour toutes les tâches effectuées durant, et en relation avec la liquidation du Fonds

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'accorder pleine décharge (quitus) à Ernst & Young S.A., comme auditeur de la Société pour toutes les tâches effectuées durant, et en relation avec, (i) l'exercice allant du 1^{er} janvier 2013 au 5 juillet 2013, date de l'AGE ayant décidé de dissoudre et de mettre en liquidation le Fonds et en tant que «commissaire à la liquidation» (ii) en relation avec l'examen du travail accompli par le Liquidateur et des comptes de liquidation.

Septième résolution

Les actionnaires décident de clôturer la liquidation du Fonds qui cessera d'exister.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de fixer le lieu où les livres et les documents du Fonds seront conservés lors des cinq années suivant la publication de la clôture de la Liquidation dans la gazette officielle (le Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C) à l'adresse suivante: 5, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Neuvième résolution

Les sommes dues aux créanciers ou aux actionnaires qu'il n'a pas été possible de leurs remettre sera déposée à la «Caisse des dépôts et consignations» pour une période de 5 ans, à partir de la date de cette Assemblée.

N'ayant pas d'autres objets, le président déclare l'Assemblée close.

Le soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Alpha Management Company S.A. (en liquidation)

Représenté par Monsieur Bruncher Alexandre en vertu d'une procuration

Employé Privé

Référence de publication: 2013163217/181.

(130198973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Hapelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 168.272.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth of November.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Hapelux S.A.", a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 168 272, incorporated by a deed of the undersigned notary, on April 17th, 2012 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1325 dated May 29th, 2012 (the "Corporation"). The Articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated November 18, 2013, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is chaired by Ms. Peggy SIMON, private employee, residing professionally at Echternach, 9, Rabatt, who appoints herself as scrutineer and who elects as secretary Ms. Mariette SCHOU, private employee, residing professionally at Echternach, 9, Rabatt.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. The sole shareholder is represented and the number of its shares is shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, thirty-one thousand (31,000) class A shares, one hundred (100) class B shares, one hundred (100) class C shares, one hundred (100) class D shares, one hundred (100) class E shares, one hundred (100) class F shares, one hundred (100) class G shares, one hundred (100) class H shares and one hundred (100) class I shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, are represented at the present extraordinary general meeting. Considering that the remaining one hundred (100) class J shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each are held by the Corporation and thus have no voting right, the shares represented constitute together one hundred percent (100 %) of the voting share capital of the Corporation, so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Waiver of the timing and convening formalities;

2. Decrease of the Corporation's share capital by one hundred Euro (EUR 100.-) in order to bring it from its present amount of thirty-one thousand nine hundred Euro (EUR 31,900.-) to thirty-one thousand eight hundred Euro (EUR

31,800.-) by cancellation of one hundred class J shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, currently held by the Corporation.

3. Restatement of Article 6.1. of the Corporation's Articles of association (the "Articles of Association") in order to give it the following wording:

" **6.1.** The corporate capital is set at thirty-one thousand eight hundred Euro (EUR 31,800.-) divided into:

- thirty-one thousand (31,000) class A shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereinafter the "Class A Shares");

- one hundred (100) class B shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereinafter the "Class BShares");

- one hundred (100) class C shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereinafter the "Class CShares");

- one hundred (100) class D shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereinafter the "Class D Shares");

- one hundred (100) class E shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereinafter the "Class EShares");

- one hundred (100) class F shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereinafter the "Class FShares");

- one hundred (100) class G shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereinafter the "Class GShares");

- one hundred (100) class H shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereinafter the "Class HShares");

and

- one hundred (100) class I shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereinafter the "Class I Shares").";

4. Amendment of the register of the nominative shares of the Corporation; and

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved, the general meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

All the shares having a voting right being present at the general meeting, the general meeting resolved to waive the timing and convening formalities in accordance with Article 20.7 of the Articles of Association. The sole shareholder considered himself as duly convened and declared having perfect knowledge of the agenda, which was communicated in advance to him.

Second resolution

The general meeting resolved to decrease the Corporation's share capital by one hundred Euro (EUR 100.-) in order to bring it from its present amount of thirty-one thousand nine hundred Euro (EUR 31,900.-) to thirty-one thousand eight hundred Euro (EUR 31,800.-) by cancellation of one hundred class J shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, currently held by the Corporation.

Third resolution

The general meeting resolved to restate Article 6.1 of the Articles of Association in order to give it the following wording:

" **6.1.** The corporate capital is set at thirty-one thousand eight hundred Euro (EUR 31,800.-) divided into:

- thirty-one thousand (31,000) class A shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereinafter the "Class A Shares");

- one hundred (100) class B shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereinafter the "Class BShares");

- one hundred (100) class C shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereinafter the "Class CShares");

- one hundred (100) class D shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereinafter the "Class D Shares");

- one hundred (100) class E shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereinafter the "Class E Shares");

- one hundred (100) class F shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereinafter the "Class FShares");

- one hundred (100) class G shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereinafter the "Class GShares");

- one hundred (100) class H shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereinafter the "Class HShares");

and

- one hundred (100) class I shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereinafter the "Class I Shares")».

Fourth resolution

The general meeting resolved to amend the register of the nominative shares of the Corporation in order to reflect the above changes and empower and authorize any Director of the Corporation to proceed on behalf of the Corporation to the registration of cancellation of the class J shares in the register of the nominative shares of the Corporation.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Corporation as a result of the present resolutions are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by names, Christian names, civil status and residences the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille treize, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Hapelux S.A.", ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168 272, constituée par acte notarié du notaire soussigné, en date du 17 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1325 du 29 mai 2012 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné du 18 mai 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt,

qui se désigne elle-même comme scrutateur et qui choisit comme secrétaire Madame Mariette SCHOU, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que l'actionnaire unique est représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration, resteront annexées au présent acte.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que trente-et-un mille (31.000) actions de classe A, cents (100) actions de classe B, cents (100) actions de classe C, cents (100) actions de classe D, cents (100) actions de classe E, cents (100) actions de classe F, cents (100) actions de classe G, cents (100) actions de classe H et cents (100) actions de classe I, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. Considérant que les cents (100) actions de classe J restantes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, sont détenues par la Société, et par conséquent que leur droit de vote est suspendu, l'ensemble des actions représentées constituent ensemble cent pourcent (100%) du capital social avec droit de vote de la Société, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités et délais de convocation

2. Réduction du capital social d'un montant de cent Euros (EUR 100,-) afin de le réduire de son montant actuel de trente-et-un mille neuf cents Euros (EUR 31.900,-) à trente-et-un mille huit cents Euros (EUR 31.800,-), par l'annulation de cents (100) actions de classe J d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, détenues à ce jour par la Société.

3. Modification de l'Article 6.1 des statuts de la Société (les «Statuts») afin de lui conférer la teneur suivante:

« **6.1.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille huit cents Euros (EUR 31.800,-), représenté par:

- trente-et-un mille (31.000) actions de classe A d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées (les «Actions de Classe A»);

- cents (100) actions de classe B d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées (les «Actions de Classe B»);

- cents (100) actions de classe C d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées (les «Actions de Classe C»);

- cents (100) actions de classe D d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées (les «Actions de Classe D»);

- cents (100) actions de classe E d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées (les «Actions de Classe E»);

- cents (100) actions de classe F d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées (les «Actions de Classe F»);

- cents (100) actions de classe G d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées (les «Actions de Classe G»);

- cents (100) actions de classe H d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées (les «Actions de Classe H»);

- cents (100) actions de classe I d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées (les «Actions de Classe I»);

4. Modification du registre des actions nominatives; et

5. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité des actions ayant un droit de vote étant représentées à cette assemblée générale, l'assemblée générale a renoncé aux formalités et délais de convocation conformément à l'Article 20.7 des Statuts. L'Actionnaire Unique représenté se considère comme dûment convoqué et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour, lequel lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à hauteur de cent Euros (EUR 100,-) afin de le réduire de son montant actuel de trente-et-un mille neuf cents Euros (EUR 31.900,-) à trente-et-un mille huit cents Euros (EUR 31.800,-) par annulation de cents (100) actions de Classe J d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, détenues à ce jour par la Société.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'Article 6.1 des Statuts pour lui conférer la teneur suivante:

« **6.1.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille huit cents Euros (EUR 31.800,-), représenté par:

- trente-et-un mille (31.000) actions de classe A d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées (les «Actions de Classe A»);

- cents (100) actions de classe B d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées (les «Actions de Classe B»);

- cents (100) actions de classe C d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées (les «Actions de Classe C»);

- cents (100) actions de classe D d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées (les «Actions de Classe D»);

- cents (100) actions de classe E d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées (les «Actions de Classe E»);

- cents (100) actions de classe F d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées (les «Actions de Classe F»);

- cents (100) actions de classe G d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées (les «Actions de Classe G»);

- cents (100) actions de classe H d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées (les «Actions de Classe H»); et

- cents (100) actions de classe I d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées (les «Actions de Classe I»);

Quatrième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier le registre des actions nominatives de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et de donner pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société afin de procéder, pour le compte de la Société, à l'annulation des actions de classe J dans le registre des actions nominatives de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes de tout ce qui précède, ces dernières, toutes connues du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 20 novembre 2013. Relation: ECH/2013/2146. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 25 novembre 2013.

Référence de publication: 2013163526/197.

(130199998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Good Lands S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 181.784.

— STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the twenty-second day of October.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

"ICL, Investment Company of Luxembourg SA" having its registered office at L-2453 Luxembourg, rue Eugène Ruppert n° 12, registered under the number B 145.561, here represented by Mrs Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal on October 2nd, 2013.

Such proxy signed, after signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed in order to be submitted with it to the registration formalities.

Such appearing person, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration,

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of "GOOD LANDS S.A."

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the sole director or the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

The Company may also develop, purchase, control and sell trademarks, patents, licences and / or equivalent rights of whatever origin in Luxembourg or abroad.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities, grant to other companies or enterprises in which the company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs any assistance, such as loans, advances and guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Title II. - Share capital, Shares

Art. 5. The Company has an issued capital of two hundred fifty thousand euro (EUR 250,000.-), divided into two hundred fifty (250) shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-).

The shares will be either in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of shareholders, with the exception of those shares for which the law prescribes the registered form.

The Company may issue multiple share certificates.

The authorized share capital and the subscribed share capital can be increased or reduced by a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders which will decide in accordance with the provisions applying to the amendment of the Articles. In addition, the Board of Directors is, during a five years period as from the publication of the company Articles, authorized to increase one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital. These increases of capital can be subscribed and issued in the form of shares including a premium or not, upon decision of the Board of Directors.

As such, the Board of Directors is specially authorized to issue such shares without granting the previous shareholders a preferential subscription right on the shares to be issued. The Board of Directors shall have authority to delegate any Managing Director, Administrator, Proxy or any other duly authorized person to receive the subscriptions and to receive the payments of the shares representing all or part of the said increase of share capital.

Every time the Board of Directors will have established an increase of capital through a notarial deed, it will also request the modification of the present article.

The Company can redeem its own shares, in the conditions prescribed by the Law.

Title III. - Management

Art. 6. The corporation shall in case there is only one shareholder be managed by a sole director or by a board of directors, or in case there are two or more shareholders, be managed by a board of directors composed of at least three members, being either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. The sole director or the board of directors may be re-elected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

Art. 7. In case a board of directors exists, the board of directors may elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors. The board of directors can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two directors are physically present. Any decisions by the board of directors shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the directors present at the meeting.

One or more directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of directors may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of directors.

Art. 8. The sole director or if applicable the board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The sole director or if applicable the board of directors is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The sole director or if applicable the board of directors will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the signature of the sole director or in case more directors are appointed by the joint signature of any two directors or by the sole signature of the managing director (administrateur-délégué), provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors (administrateurs-délégués).

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be re-elected and removed at any time.

Title V. - General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the 2nd Tuesday of June at 7:00 p.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five per cent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten per cent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Transitory provisions:

- 1.- The first business year begins today and ends on December 31st, 2013.
- 2.- The first annual General Meeting will be held in 2014.

Subscription and Liberation:

The Articles of the Company having thus been established, the appearing person "ICL, Investment Company of Luxembourg SA.", prenamed, declares subscribed two hundred and fifty (250) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by the sole Shareholder to an extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash so two hundred fifty thousand euro (EUR 250,000.-) paid by the sole shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary who states it.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred twenty four euro (EUR 1,524.-).

Decisions of the sole shareholder:

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder, represented as aforesaid and representing the whole of the share capital, passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of statutory auditors at one (1).
2. The following person are appointed directors:
 - M. Alain NOULLET, born in Berchem-Ste-Agathe (B), on November 2nd, 1960, residing professionally at 128 Boulevard de la Petrusse, L-2330 Luxembourg;
 - M. Clive GODFREY, born in Kortrijk (B), on August 6th, 1954, residing at 128 Boulevard de la Petrusse, L-2330 Luxembourg;
 - M. Stephane BIVER, born in Watermael-Boitsfort (Belgium) on August 3rd, 1968, residing professionally at 128 Boulevard de la Petrusse, L-2330 Luxembourg.

Their term of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2018.

3. The following person is appointed statutory auditor:

"Data Graphic S.A.", prenamed, having its registered office at L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Petrusse n°128, (RCS Luxembourg B 42.166).

Its term of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2018.

3.- The registered office of the company is established at L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Petrusse 128.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

The document having been read in the language of the person appearing, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deux Octobre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire résidant à Luxembourg.

A comparu:

«ICL, Investment Company of Luxembourg SA», ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 145.561, représentée par Mademoiselle Viginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 2 octobre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «GOOD LANDS S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision de l'administrateur-unique ou du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société peut également développer, acquérir, céder et exploiter des marques, brevets et tous autres droits similaires ou équivalents, à Luxembourg et à l'étranger.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. La Société a un capital social émis de deux cent cinquante mille euros (250.000,-EUR), divisé en deux cent cinquante (250) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,-EUR) chacune.

Les actions sont soit nominatives soit au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

La Société pourra émettre des certificats nominatifs ou au porteur d'actions multiples.

La Société pourra émettre des certificats nominatifs ou au porteur d'actions multiples.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée en cas d'un actionnaire unique par un administrateur unique ou par un conseil d'administration ou en cas de pluralité d'actionnaires par un conseil d'administration, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. L'administration unique ou les membres du Conseil peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. En cas d'existence d'un conseil d'administration, il pourra élire parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs. Le conseil d'administration pourra seulement valablement délibérer et prendre des décisions si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et si au moins deux administrateurs seront physiquement présents. Toute décision prise par le conseil d'administration sera adoptée à la simple majorité. Les procès-verbaux des réunions seront signés par tous les administrateurs présents à la réunion.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer par le biais d'une conférence téléphonique ou par tout autre moyen de télécommunication permettant à différentes personnes de participer à la même réunion et de communiquer entre eux. Une telle participation est à considérer comme étant égale à une présence physique. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

Le Conseil d'administration peut prendre différentes décisions par des résolutions circulaires, si l'approbation est faite par écrit, câble, télégramme, telex, Fax, Email ou tout autre moyen de communication agréé. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

Art. 8. L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou en cas d'existence d'un conseil d'administration par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le second mardi de juin à 19.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve constitue moins de dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions Générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires:

- 1.- Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération:

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante «ICL, Investment Company of Luxembourg S.A.», prénommée, déclare souscrire deux cent cinquante (250) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'actionnaire unique à raison de cent pour cent (100%) par paiement en numéraire de sorte que le montant de deux cent cinquante mille euros (250.000.-EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est estimé à mille cinq cent vingt-quatre euros (1.524,- EUR).

Décisions de l'actionnaire unique:

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique, représentée comme ci-avant et représentant l'entière du capital social, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires aux comptes à un (1).

2. Sont nommés administrateurs de la Société:

- M. Alain NOULLET, né à Berchem-Ste-Agathe (B), le 2 novembre, 1960, demeurant professionnellement au 128 Boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg;

- M. Clive GODFREY, né à Courtrai (B), le 6 août, 1954, demeurant au 128 Boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg; et

- M. Stéphane BIVER, né le 3 août 1968 à Watermael-Boitsfort (B), demeurant professionnellement au 128 Boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

3. Est nommé Commissaire aux comptes de la Société:

«Data Graphie S.A.», ayant son siège au 128 Boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg (RCS Luxembourg B 42.166).

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

4.- Le siège social de la Société est fixé au 128 Boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24/10/2013. Relation: LAC/2013/48394. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 23/11/2013.

Référence de publication: 2013163519/340.

(130199916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Melody S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 181.788.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth day of November.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

SIMON FIDUCIARIA S.P.A., a società per azioni established under the Laws of Italy, having its registered address at Via del Carmine, 10, cap 10121, Torino, Italy,

here represented by Mrs. Alexia UHL, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a public limited company ("société anonyme") to establish as follows:

I. Name, Duration, Object, Registered office

Art. 1. There is hereby established, by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a public limited company ("société anonyme") under the name of "Melody S.A." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The registered office of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

II. Social Capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), represented by thirty-one thousand (31,000) shares of a par value of one euro (1.- EUR) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by one director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with article 9 §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders Decision of the sole Shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations

of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held on the second Tuesday of the month of May at 10.00. a.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least, who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. The Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory dispositions

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2014.
2. The first General Meeting will be held in the year 2015.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the appearing party, SIMON FIDUCIARIA S.P.A., predesignated and represented as stated above, hereby declares to subscribe the thirty-one thousand (31,000) shares representing the total share capital of the Company.

All these Shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Extraordinary general meeting Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The number of directors is fixed at three (3) and that of the statutory auditors at one (1).
- 2) The following person is appointed as the Directors:
 - Mr. Donatello Pirlo, private employee, born on 25 april 1971 in Brescia (Italy), with professional address at Royalty House, 32 Sackville Street, London W1S 3EA, United Kingdom,
 - Mrs. Magali Fetique, private employee, born on 1st February 1981 in Metz (France), with professional address at 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg,
 - Mr. Yannick Monardo, private employee, born in Saint-Avoid (France) on the 8th January 1984, with professional address at 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.
- 3) The following person is appointed as the Statutory Auditor:
 - Veridice S.A., a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B154843.
- 4) The registered office is established in L-1330 Luxembourg 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- 5) The mandates of the directors and of the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2019.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder of the appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le treizième jour de novembre.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

SIMON FIDUCIARIA S.P.A., une société per azioni établie en Italie, ayant son siège social Via del Carmine, 10, cap 10121, Turin, Italie,

ici représentée par Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "Melody S.A.", laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions de tous titres de créance, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après les "Sociétés Affiliées"). La Société peut également consentir des garanties et accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses propres obligations ou les obligations de ses Sociétés Affiliées. La Société peut également nantir, céder, grever de charges ou autrement créer des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

La description qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale un euro (1,-EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le deuxième mardi du mois de mai à 10 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant été établis, le comparant, SIMON FIDUCIARIA S.P.A., prédésigné et représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire les trente-et-un mille (31.000) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces Actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Les personnes suivantes sont nommées comme administrateurs:
 - Monsieur Donatello Pirlo, employé privé, né le 25 avril 1971 à Brescia (Italie), demeurant professionnellement à Royalty House, 32 Sackville Street, Londres W1S 3EA, Royaume-Uni,
 - Madame Magali Fetique, employée privée, née le 1 février 1981 à Metz (France), demeurant professionnellement au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg,
 - Monsieur Yannick Monardo, employé privé, né à Saint-Avold (France) le 8 janvier 1984, demeurant professionnellement au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.
- 3) La personne suivante est nommée commissaire aux comptes de la Société:
 - Veridice S.A., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B154843.
- 4) Le siège social est établi à L-1330 Luxembourg 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- 5) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2019.

2040

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la mandataire de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même mandataire de la partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, la mandataire de la partie comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 novembre 2013. LAC/2013/52280. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Référence de publication: 2013163685/470.

(130199971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Norama Fund, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 171.064.

In the year two thousand and thirteenth on the twenty fourth day of October.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of the board of managers of the general partner of "Norama Fund", a société en commandite par actions, with registered office at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 171 064 (hereafter the Company),

pursuant to the resolutions taken by the board of managers of the Company's general partner (the General Partner) on 24 October 2013 (the Resolutions).

A copy of the minutes of the Resolutions, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, representing the board of managers of the General Partner pursuant to the Resolutions, has requested the undersigned notary to record the following statements:

1. The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on August 21st, 2012 published, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 2386 dated on September 25th, 2012.

2. Article 6 of the Articles of Incorporation reads as follows:

" **6.1.** The issued and subscribed share capital of the Company is set at ten million five hundred forty seven thousand eight hundred and fifty Swedish krona (SEK 10,547,850.-) ten thousand five hundred forty seven point eighty five (10,547.85) Ordinary Shares with a par value of one thousand Swedish krona (SEK 1,000.-) each held by the Ordinary Shareholders (the "Ordinary Shares"), and one (1) General Partner's Share held by the General Partner with a par value of one thousand Swedish krona (SEK 1,000.-).

6.2. The authorised capital is fixed at one billion one thousand Swedish krona (SEK 1,000,001,000.-) consisting of one million (1,000,000) Ordinary Shares with a par value of one hundred Swedish krona (SEK 1,000.-) per Share and one (1) General Partner's Share with a par value of one thousand Swedish krona (SEK 1,000.-). Shares issued in the context of the authorised capital will be issued at a price being the highest of the par value per Share of the relevant Class or the par value per Share of the relevant Class increased by the difference between the net asset value per Share of the relevant Class and the par value per Share of the relevant Class.

6.3. The General Partner is authorised within the limits set forth herein to (i) realise any increase of the share capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the General Partner within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants

(which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by the issuing of new Shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner, (ii) determine the place and date of the Closing or the successive Closings, the issue price, the terms and conditions of the subscription and payment for the new Shares and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the existing Shareholders at the moment of the new issue, as fully described in the Memorandum.

6.4. This authorisation is valid for a period of five (5) years from the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations and it may be renewed by decision of the General Meeting.

6.5. The General Partner may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares representing part or all of the issue of new Shares under the authorised capital.

6.6. Following each increase of the issued capital within the limits of the authorised capital, realised and duly stated in the form provided for by the Companies Law, this Article will be modified so as to reflect the actual increase. Such modification will be recorded in authentic form by the General Partner or by any person duly authorised and empowered by the General Partner for this purpose.

6.7. The issued and/or authorised capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the General Meeting adopted at the Special Majority.

6.8. The General Partner may issue further authorised Shares of the Company within the authorised capital without granting any preferential subscription rights to the existing Shareholders.

6.9. The General Partner may establish a share premium account into which any premium paid on any Share in addition to its par value is transferred. The amount of the share premium account may be used to provide for the payment of any Shares of any Class which the Company may repurchase from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders of whatever Class in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve."

3. The board of managers of the General Partner, in the Resolutions aforesaid, resolved to:

(i) increase within the limits of the authorised share capital, the Company's nominal share capital of one million seven hundred and eight thousand three hundred and eighty six point ninety Swedish krona (SEK 1,708,386.90.-) to raise it from its current level of ten million five hundred forty seven thousand eight hundred and fifty Swedish krona (SEK 10,547,850.-) to twelve million two hundred fifty six thousand two hundred thirty six point ninety Swedish krona (SEK 12,256,236.90.-) by issuing one thousand seven hundred and eight point thirty nine (1,708.39) new ordinary shares with a par value of one thousand Swedish krona (SEK 1,000.-), (the New Ordinary Shares) to such subscriber as referred to in the Resolutions (the Subscribers), the New Ordinary Shares having been subscribed for and fully paid up in cash by the Subscribers as detailed in the Resolutions.

(ii) suppress, for the purpose of the above increase in capital and in accordance with Article 32-3(5) of the law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended and the Articles, the preferential rights of the existing shareholders of the Company in respect of the issue of the New Ordinary Shares, and

(iii) appoint and empower, with full power of substitution, Virginie PIERRU, prenamed, to appear as the representative of the board of managers of the General Partner before the undersigned notary to record the increase of share capital of the Company so effectuated in notarial form, to amend the first paragraph of Article 6.1. of the Articles and to do any formalities and to take any actions which may be necessary and proper in connection therewith.

4. All the one thousand seven hundred and eight point thirty nine (1,708.39) New Ordinary Shares have been subscribed and fully paid up by contribution in cash by the Subscribers designated in the Resolutions, the one million seven hundred and eight thousand three hundred and eighty six point ninety Swedish krona (SEK 1,708,386.90.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who states it.

5. The contribution in cash so made in an amount one million seven hundred and eight thousand three hundred and eighty six point ninety Swedish krona (SEK 1,708,386.90.-) to the Company is allocated to the nominal share capital account of the Company, discharge is given to the General Partner to amend the register of Shareholders following the predicted increase in capital.

6. As a consequence of the above increase of the Company's nominal share capital, the first paragraph of Article 6.1 of the Articles is amended so as to have the following wording:

" **6.1.** The issued and subscribed share capital of the Company is set twelve million two hundred fifty six thousand two hundred thirty six point ninety Swedish krona (SEK 12,256,236.90.-) divided into twelve thousand two hundred fifty six thousand point two three six (12,256.236) Ordinary Shares with a par value of one thousand Swedish krona (SEK 1,000.-) each held by the Ordinary Shareholders (the "Ordinary Shares"), and one (1) General Partner's Share held by the General Partner with a par value of one thousand Swedish krona (SEK 1,000.-)."

The expenses, costs remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand four hundred fifty four euro (EUR 1,454.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, whose name, civil status and residence are known to the notary, the appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille treize, le vingt-quatre octobre.

Pardevant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant au nom et pour compte du conseil de gérance de l'associé commandité de «Norama Fund», une société en commandite par actions avec siège social à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171 064 (ci-après la Société),

conformément aux résolutions prises par le conseil de gérance de l'associé commandité de la Société (l'Associé Commandité) en date du 24 octobre 2013 (les Résolutions).

Une copie des Résolutions, restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentant le conseil de gérance de l'Associé Commandité de la Société conformément aux Résolutions, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2386 du 25 septembre 2012.

2. L'Article 6 des Statuts a la teneur suivante:

« **6.1.** Le capital social de la Société émis et souscrit est fixé à dix millions cinq cent quarante-sept mille huit cent cinquante couronnes suédoises (SEK 10.547.850,-), divisé en dix mille cinq cent quarante-sept et quatre-vingt-cinq (10.547,85) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (SEK 1,000,-) chacune, détenues par les Actionnaires Commanditaires, et une (1) Action de Commandité d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (SEK 1,000,-), détenue par l'Associé Commandité.

6.2. Le capital autorisé est fixé à un milliard et mille couronnes suédoises (SEK 1.000.001.000) représenté par un million (1.000.000) d'Actions Ordinaires d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (SEK 1,000,-) chacune et une (1) Action de Commandité d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (SEK 1,000,-). Les Actions émises dans le cadre du capital autorisé seront émises à la plus élevée de la valeur nominale par Action de la Classe concernée ou la valeur nominale par Action de la Classe concernée augmentée de la différence entre valeur nette d'inventaire par Action de la Classe concernée et ladite valeur nominale.

6.3. L'Associé Commandité est autorisé, jusqu'à concurrence du montant du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital social en une ou plusieurs fois, le cas échéant, à la suite de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par l'Associé Commandité à concurrence du capital autorisé conformément aux conditions de bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets ou instruments similaires), d'obligations convertibles ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles Actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, les conditions de la souscription et de la libération des Actions nouvelles et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des Actionnaires existants au moment de la nouvelle émission, de la manière décrite dans le Memorandum.

6.4. Cette autorisation est valable pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date de publication de cet acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, et pourra être renouvelée par une décision de l'Assemblée Générale.

6.5. L'Associé Commandité peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des Actions représentant tout ou partie de l'émission d'Actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

6.6. A la suite de chaque augmentation du capital social dans le cadre du capital autorisé, qui a été réalisée et constatée dans les formes prévues par la Loi sur les Sociétés, le présent Article sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital.

Une telle modification sera constatée sous forme authentique par l'Associé Commandité ou par toute personne dûment autorisée à cet effet par l'Associé Commandité.

6.7. Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par résolution de l'Assemblée Générale adoptée à la Majorité Spéciale.

6.8. L'Associé Commandité est autorisé à émettre de nouvelles Actions autorisées de la Société dans les limites du capital autorisé, sans réserver de droits de souscription préférentiel aux Actionnaires existants.

6.9. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les Actions en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat d'actions de toute Classe que la Société a racheté à ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux Actionnaires de toute Classe ou pour affecter des fonds à la réserve légale.»

3. Le conseil de gérance de l'Associé Commandité, dans ses Résolutions précitées, a décidé:

(i) d'augmenter, dans les limites du capital autorisé, le capital social de un million sept cent huit mille trois cent quatre-vingt-six virgule quatre-vingt-dix couronnes suédoises (1.708.386,90.-SEK), pour le porter de son montant actuel de dix millions cinq cent quarante-sept mille huit cent cinquante couronnes suédoises (10.547.850,-SEK) à douze millions deux cent cinquante-six mille deux cent trente-six virgule quatre-vingt-dix couronnes suédoises (12.256.236,90.-SEK) par l'émission de mille sept cent huit virgule trente-neuf (1.708,39) actions ordinaires, avec valeur nominale de mille couronnes suédoises (1.000,-SEK) chacune (les Nouvelles Actions Ordinaires) aux souscripteurs désignés dans les Résolutions (les Souscripteurs), les Nouvelles Actions Ordinaires ayant été souscrites et entièrement libérées par les Souscripteurs comme il est décrit dans les Résolutions,

(ii) de supprimer, dans le cadre de l'augmentation de capital ci-dessus et conformément à l'Article 32-3(5) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, et aux Statuts, les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants concernant les Nouvelles Actions, et

(iii) de nommer et de mandater, avec pouvoir de substitution, Virginie PIERRU, prénommée, pour représenter le conseil de gérance de l'Associé Commandité devant le notaire instrumentant afin d'acter l'augmentation de capital de la Société ainsi réalisée, de modifier le premier alinéa de l'Article 6.1 des Statuts et d'effectuer toutes les formalités et de prendre toutes les mesures jugées nécessaires et appropriées dans le cadre de cette augmentation de capital.

4. Toutes les mille sept cent huit virgule trente-neuf (1.708,39) Nouvelles Actions Ordinaires ont été souscrites et entièrement libérées en espèces par les Souscripteurs désignés dans les Résolutions, un million sept cent huit mille trois cent quatre-vingt-six virgule quatre-vingt-dix couronnes suédoises (1.708.386,90.-SEK) sont à la disposition de la Société, comme il en a été prouvé au notaire instrumentant, qui le constate.

5. L'apport en espèces d'un montant de un million sept cent huit mille trois cent quatre-vingt-six virgule quatre-vingt-dix couronnes suédoises (1.708.386,90.-SEK), est porté au compte capital social de la Société, décharge est donnée à l'Associé Commandité de modifier le registre des Actionnaires suite à la prédite augmentation de capital.

6. En conséquence de l'augmentation du capital social de la Société, le premier alinéa de l'Article 6.1 des Statuts est modifié pour avoir la teneur suivante:

« **6.1.** Le capital social de la Société émis et souscrit est fixé à douze millions deux cent cinquante-six mille deux cent trente-six virgule quatre-vingt-dix couronnes suédoises (12.256.236,90.-SEK), divisé en douze mille deux cent cinquante-six virgule trente-six (12.256,36) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (SEK 1.000,-) chacune, détenues par les Actionnaires Commanditaires, et une (1) Action de Commandité d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (SEK 1.000,-), détenue par l'Associé Commandité.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille quatre cent cinquante-quatre euros (1.454,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant qui est connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30/10/2013. Relation: LAC/2013/49444. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 25/11/2013.

Référence de publication: 2013163726/200.

(130200009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Partnair Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 85.314.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 9 décembre 2013

- La cooptation de Mademoiselle Nadia UWIMANA, employée privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Isabelle SCHUL démissionnaire est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

Fait à Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Certifié sincère et conforme

PARTNAIR LUXEMBOURG S.A.

H. CHARBON / P. HERNANDO

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013174297/16.

(130212144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

BOLD Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.521.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013173891/10.

(130212742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Aurêka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6756 Grevenmacher, 2, Klingenberggässel.

R.C.S. Luxembourg B 99.489.

Les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013173860/11.

(130212544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

BMC Advisory S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1515 Luxembourg, 2, boulevard Ernest Feltgen.

R.C.S. Luxembourg B 146.438.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013173890/12.

(130212558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

BITS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6490 Echternach, 46, route de Wasserbillig.
R.C.S. Luxembourg B 144.401.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2013173888/11.

(130212878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Brasserie Um Niklosbiërg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9423 Vianden, 1, Mont Saint Nicolas.
R.C.S. Luxembourg B 161.467.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013173896/10.

(130212026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Boris XC 90 S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 100.761.

Par la présente, nous vous informons que le domicile au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, de la société mentionnée ci-dessus est dénoncé en date du 11 décembre 2013. Le contrat de domiciliation existant entre Vistra (Luxembourg) S.à r.l. et la société a été résilié à la même date.

Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.

Société domiciliataire

Alan Botfield / Wim Rits

Manager / Manager

Référence de publication: 2013173894/14.

(130212844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Bumble Bee Foods S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.342.575,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 140.339.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement du nom du gérant B ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. et ce avec effet au 2 décembre 2013:

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013173879/15.

(130212505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Building Orbis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 136.428.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013173906/10.

(130212209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Borea Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 112.825.

Il est à noter la nouvelle adresse de l'Associé et Gérant Ole Kristian Karlsen Jordanger comme suit:

- Ole Kristian Karlsen Jordanger, Montague House, 3 Montrose Gardens, Oxshott, Leatherhead KT22 0UU, Surrey, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BOREA HOLDING S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Référence de publication: 2013173892/15.

(130212869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Ashford Holdings S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 108.044.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 9 décembre 2013 que M. Thierry TRI-BOULOT, employé privé, né le 2 avril 1973 à Villers-Semeuse (France), avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommé à la fonction d'administrateur en remplacement de M. Fernand HEIM, démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013173857/14.

(130212655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Atlantic International Assets S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 72.958.

EXTRAIT

En date du 11 décembre 2013, le Conseil d'administration a coopté à la fonction d'administrateur de type A la société LEXINGTON GOVERNANCE LIMITED, registre de commerce de Londres, 08454544, ayant son siège social au 41 Chalton Street NW1 1JD, Londres, Royaume-Uni en remplacement de Monsieur Vincent CORMEAU, administrateur démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2019.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013173858/14.

(130212288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

APF 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.050.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 décembre 2013.

Pour APF 1 S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Capital social: USD 25.000

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013173851/15.

(130212475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Castell Concept, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 75.925.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration du 14 juin 2013 nomme M. Sebastian Klein (demeurant professionnellement 1 Marktplatz, D-97070 Würzburg) en tant qu'administrateur avec effet immédiat, sous réserve de l'accord CSSF, et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui aura lieu en 2013. Et le Conseil d'Administration le nomme à la fonction de Président.

Référence de publication: 2013173923/11.

(130212099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Amergin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 90.942.

—
Résolution de l'associée détentrice de 100% du Capital Social, du 30 juin 2013

Démission d'un gérant

Est acceptée la démission de M. Rob Drieduite comme gérant avec effet au 1^{er} juillet 2013.

Changement d'adresse d'un gérant

L'adresse professionnelle du gérant M. Gerard Ossevoort a changé: 117 Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Référence de publication: 2013173844/14.

(130212327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

APF 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.052.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 décembre 2013.

Pour APF 2 S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Capital social: USD 3.025.000

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013173852/15.

(130212474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Blue Star Capital Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 108.043.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 6 décembre 2013 que M. Marco RIES, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommé à la fonction

de Commissaire aux Comptes en remplacement de SG SERVICES Sarl, démissionnaire, avec effet à partir des comptes au 31 décembre 2011.

Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013173889/14.

(130212656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Data-Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5544 Remich, 9, Op der Kopp.

R.C.S. Luxembourg B 50.573.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La société
Signature

Référence de publication: 2013173972/11.

(130212958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Bygginglux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 115.471.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 décembre 2013

L'Assemblée Générale accepte la démission de Madame Catherine Peuteman, gérant de catégorie B de la Société avec effet au 7 mai 2013.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet au 7 mai 2013, Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgium), résidant professionnellement au 19, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, nouveau gérant de catégorie B de la société pour une durée indéterminée.

Extrait sincère et conforme
BYGGINGLUX S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2013173907/17.

(130212092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

BTA Finance Luxembourg S.A. affiliated company of JSC BTA Bank, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 112.100.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Décembre 2013.

BTA Finance Luxembourg S.A. affiliated Company of JSC BTA Bank
Fides (Luxembourg) S.A.
Directeur

Référence de publication: 2013173905/14.

(130212215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

BTA Finance Luxembourg S.A. affiliated company of JSC BTA Bank, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 112.100.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Décembre 2013.

BTA Finance Luxembourg S.A. affiliated Company of JSC BTA Bank
Fides (Luxembourg) S.A.

Directeur

Référence de publication: 2013173903/14.

(130212194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Cavalcade S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 76.163.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013173944/9.

(130212932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

BRSO S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 50.594.

Le Bilan au 30.11.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013173899/10.

(130212935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Borea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 112.826.

Il est à noter la nouvelle adresse du Gérant Ole Kristian Karlsen Jordanger comme suit:

- Ole Kristian Karlsen Jordanger, Montague House, 3 Montrose Gardens, Oxshott, Leatherhead KT22 0UU, Surrey, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BOREA S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Référence de publication: 2013173893/15.

(130212864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

BTA Finance Luxembourg S.A. affiliated company of JSC BTA Bank, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 112.100.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 Décembre 2013.

BTA Finance Luxembourg S.A. affiliated Company of JSC BTA Bank

Fides (Luxembourg) S.A.

Directeur

Référence de publication: 2013173902/14.

(130212180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Westwood Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 181.651.

—
EXTRAIT

En date du 11 décembre 2013, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Travis Management S.A. en tant que gérant de la société est acceptée avec effet immédiat.
- Charlotte Lahaije-Hultman et Alan Botfield, ayant tous deux leur adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, sont nommés nouveaux gérants de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Référence de publication: 2013173705/15.

(130211016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

BTA Finance Luxembourg S.A. affiliated company of JSC BTA Bank, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 112.100.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 Décembre 2013.

BTA Finance Luxembourg S.A. affiliated Company of JSC BTA Bank

Fides (Luxembourg) S.A.

Directeur

Référence de publication: 2013173901/14.

(130212179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Bygginglux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 115.471.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

BYGGINGLUX S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013173908/12.

(130212093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Cled S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 309, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 169.851.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CLED S.à.r.l.

Référence de publication: 2013173951/10.

(130212069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Creatherm SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9412 Viande, 12, rue de la Frontière.

R.C.S. Luxembourg B 175.591.

Par la présente, j'ai l'honneur de résilier mon mandat d'administrateur avec effet immédiat.

Vianden, le 9 décembre 2013.

Claude KREMER.

Référence de publication: 2013173961/9.

(130212756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Cedrat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 130.075.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013173947/9.

(130212138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Car - Project S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, 12A, allée John W. Léonard.

R.C.S. Luxembourg B 49.676.

Les comptes annuels du 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013173940/10.

(130212313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Cap Langues S. à r. l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2342 Luxembourg, 64, rue Raymond Poincaré.

R.C.S. Luxembourg B 133.104.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CAP LANGUES S. à r.l.

Référence de publication: 2013173939/10.

(130212060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Caramence, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 155.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013173941/10.

(130212230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Chamäleon und Aktivität S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 89.002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013173950/10.

(130212025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Abfin Holding S.A., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 85.098.

Nous vous informons que nous avons pris la décision de résilier la convention de domiciliation signée en date du 7 décembre 2001 avec la société ABFIN HOLDING S.A. (RCS B.85098) 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg et ceci avec effet au 9 décembre 2013.

Luxembourg, le 9 Décembre 2013.

Certifié sincère et conforme

SGG S.A.

M. STIEVEN / JH.DOUBET

Manager / Vice President

Référence de publication: 2013173828/14.

(130212571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Corporate Investment Partners SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.

R.C.S. Luxembourg B 82.238.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013173959/10.

(130212218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

CMR Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3511 Dudelange, 61-63, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 114.167.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013173953/10.

(130212369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Cotulux, Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 24, Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 75.669.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013173960/10.

(130212167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Creditreform Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 1, Z.I. Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 72.113.

Die Kurzfassung gemäß Artikel 81 des Gesetzes vom 19. Dezember 2002 des Jahresabschlusses der Gesellschaft zum 31. Dezember 2012 mit allen dazugehörigen Unterlagen wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013173962/11.

(130212551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Culver City S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 162.225.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Culver City S.A.

Geert DIRKX

Administrateur unique

Référence de publication: 2013173964/13.

(130212923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Den Neie Feierkrop Société Coopérative, Société Coopérative.

Siège social: L-1129 Luxembourg, 38, rue des Anémones.

R.C.S. Luxembourg B 45.510.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 14 juin 2013

Il résulte dudit procès-verbal que la démission de la Société De Gestion International Sàrl en tant que commissaire aux comptes a été acceptée

Il résulte dudit procès-verbal que la nomination de Fiducial Expertise S.A. en tant que nouvel commissaire aux comptes a été acceptée pour une durée de un an

L'assemblée a décidé de prolonger le mandat de Monsieur Léon Claus en tant que commissaire aux comptes a été acceptée pour une durée de un an

Il résulte dudit procès-verbal que la nomination de Monsieur René Clesse en tant qu'administrateur délégué a été acceptée pour une durée de un an.

L'assemblée a décidé de prolonger les mandats d'administrateurs de pour une durée de un an.

Administrateur délégué:

René Clesse,

demeurant à L-2420 Luxembourg, 66, rue de Reckenthal

Administrateurs:

Jacques Drescher,

demeurant à L-1129 Luxembourg, 38, rue des Anémones Guy W. Stoos,

demeurant à L-5861 Fentange, 39, rue Nicolas Mersch Jean-Michel Treinen.

demeurant à L-7447 Lintgen, 7, bei de Fëschweieren

Commissaires aux comptes:

Léon Claus,

demeurant à à L-9672 Niederwampach, Maison 19

Fiducial Expertise S.A.

81 rue J.B.Gillardin L-4735 Pétange

Luxembourg, le 14 juin 2013.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013173968/33.

(130212842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Bel Air, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 133.172.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 décembre 2013

En date du 6 décembre 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de ratifier la cooptation de M. Stéphane Herpe, en qualité d'Administrateur, avec effet au 21 mai 2013, en remplacement de M. Frédéric Lamotte, démissionnaire,
- de ratifier la cooptation de M. Charles Nollet, en qualité d'Administrateur, avec effet au 21 mai 2013, en remplacement de M. Mikaël Lok, démissionnaire,
- de renouveler les mandats de M. Christophe Lhote, de M. Stéphane Herpe et de M. Charles Nollet, en qualité d'Administrateurs, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de 2014,
- de reconduire le mandat de Deloitte Audit Sàrl, en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014

Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Bel Air

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013173870/21.

(130212639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

**ALC & CO S.A., Société Anonyme,
(anc. Capital Opportunities S.A.).**

Siège social: L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 94.135.

—
Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 14 juillet 2010

Sont présents:

Monsieur Christophe PERINI

Monsieur Eric ANSELIN

Monsieur Stéphane GUIOT

La séance est ouverte à 18 heures.

Le Conseil d'Administration s'est réuni pour délibérer sur les points portés à l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour

1. Décision de nommer, en vertu de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 30 mai 2003, Monsieur Christophe PERINI aux fonctions d'administrateur-délégué pour la durée de son mandat d'administrateur
2. Détermination des pouvoirs conférés à l'administrateur-délégué
3. Transfert du siège social

Après avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de nommer, en vertu de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 30 mai 2003, Monsieur Christophe PERINI aux fonctions d'administrateur-délégué pour la durée de son mandat d'administrateur, à savoir 5 ans. Adresse professionnelle: 90 rue de Cessange L1320 Luxembourg

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration décide que l'administrateur-délégué pourra engager la société sous sa signature individuelle pour toutes les opérations entrant dans le cadre de la gestion journalière de la société.

Troisième résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 14 rue de la Déportation, L-1415 Luxembourg au 90 rue de Cessange, L1320 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 heures et quart, après lecture et approbation du présent procès verbal.

Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Christophe PERINI / Éric ANSELIN / Stéphane GUIOT

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013173840/37.

(130211068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Crèche Les Petits Fermiers, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2343 Luxembourg, 120, rue des Pommiers.

R.C.S. Luxembourg B 162.722.

—
Suivant la cession de parts sociales sous seing privé du 12 décembre 2013, Madame Elvira Isabel DA CRUZ MONTEIRO, femme de ménage, née au Cap-Vert, le 28 janvier 1958, demeurant à L-4682 Differdange, 61, Montée du Wangert, a cédé ses cinquante (50) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,00 (cent vingt-cinq euros) chacune dans la société à responsabilité limitée Crèche Les Petits Fermiers à Madame Germana DELGADO MONTEIRO, éducatrice diplômée, née à Jorge de Arroios (Portugal), le 06 février 1983, demeurant à L-4682 Differdange, 61, Montée du Wangert.

De ce fait, Madame Germana DELGADO MONTEIRO est devenue l'associée unique de la société «Crèche Les Petits Fermiers».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Crèche Les Petits Fermiers S.à r.l.

Référence de publication: 2013173930/17.

(130212514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Danfin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 59.765.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique tenue le 23 octobre 2013

Prémisse:

Il y a lieu de rappeler que par rapport à la date (23 octobre 2013) de tenue de l'assemblée générale annuelle à laquelle la présente mention se réfère, à la date des présentes le siège social de la société est sis désormais au 126, rue Cents, L-1319 Luxembourg, adresse à laquelle il a été transféré suivant résolution du conseil d'administration, en date du 12 novembre 2013.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour une nouvelle période expirant en 2014, à la date de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 30 juin 2014, comme suit:

Composition du conseil d'administration:

- Monsieur Thierry FLEMING, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président et administrateur;

- Madame Vania BARAVINI, demeurant au 89, rue Clair-Chêne, L-4062 Esch-sur-Alzette, administrateur;

- Monsieur Federico FRANZINA, demeurant professionnellement au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, administrateur;

- Monsieur Alessandro BRUSSI, demeurant au 3/C Via Monti, I-34074 Monfalcone, Italie, administrateur.

Personne chargée du contrôle des comptes:

- TALENTURE S.A, ayant son siège social au 1, Riva Albertoli, CH-6901 Lugano, Suisse, immatriculée auprès du Registre de Commerce du District de Lugano (Registro di Commercio del Distretto di Lugano) sous le numéro CH-514.3.005.023-5, commissaire aux comptes.

Par rapport aux informations inscrites au registre de commerce et des sociétés concernant le commissaire aux comptes, il y a lieu de noter que récemment la dénomination sociale du commissaire aux comptes a été modifiée et que son siège social a été transféré.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Pour la Société

Référence de publication: 2013173970/33.

(130212185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Econocom Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 25.950.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société Econocom Luxembourg S.A. tenue de manière extraordinaire le 3 décembre 2012

L'assemblée prend acte de la démission de son mandat d'administrateur de Monsieur William Desmadril, domicilié au 4, rue Henri Michaux, 1348 Louvain-la-Neuve (Belgique), et de Monsieur Jean-Paul Becuwe, domicilié au 4, Avenue de l'Éna, 1410 Waterloo (Belgique), et accepte la nomination en tant qu'administrateur, pour une durée de six ans, de Monsieur Charles Destoop, domicilié au 105, Hunsberg, 1785 Merchtem (Belgique).

L'assemblée accepte la nomination de Monsieur Jean-Paul Becuwe, domicilié au 4, Avenue de l'Éna, 1410 Waterloo (Belgique) comme commissaire aux comptes pour une durée de trois ans.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Actionnaire Unique de la société Econocom Luxembourg S.A. tenue en date du 29 novembre 2013

L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur et d'administrateur délégué de Madame Chantal De Vrieze, domiciliée au 24, Drève de Mereault, 1410 Waterloo (Belgique), pour une période de 6 ans et de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Christian Levie, domicilié au 12, Schone Horizontlaan, 1933 Sterrebeek (Belgique), pour une période de 6 ans.

Référence de publication: 2013173993/21.

(130212427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Deuce Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 1.000.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 181.075.

—
Extrait du contrat de cession de parts de la société du 6 décembre 2013

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 6 décembre 2013, TDR Nominees Limited a transféré une partie de ses parts détenues dans la Société à TDR Capital DEUCE CO-INVESTMENT L.P., société de droit anglais ayant son siège social au One Stanhope Gate, W1K 1AF London, Royaume-Uni, immatriculée auprès de Companies House sous le numéro LP015823 de la manière suivante:

- 26,174 parts sociales de classe A avec effet immédiat,
- 26,174 parts sociales de classe B avec effet immédiat,
- 26,174 parts sociales de classe C avec effet immédiat,
- 26,174 parts sociales de classe D avec effet immédiat,
- 26,174 parts sociales de classe E avec effet immédiat,
- 26,174 parts sociales de classe F avec effet immédiat,
- 26,174 parts sociales de classe G avec effet immédiat,
- 26,174 parts sociales de classe H avec effet immédiat,
- 26,174 parts sociales de classe I avec effet immédiat,
- 26,174 parts sociales de classe J avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Jan Willem Overheul

Gérant de classe B

Référence de publication: 2013173969/26.

(130212248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Invest EF 32, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 182.472.

—
Extrait de l'acte constitutif de INVEST EF 32

En date du 9 décembre 2013 la société en commandite spéciale dénommée INVEST EF 32 (la «Société») a été constituée par acte sous seing privé signé pour une durée illimitée. Le siège social de la Société se trouve au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Son associé gérant commandité est BCS Management S.à r.l, dont l'adresse est au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 170171.

L'objet de cette Société est d'investir, acquérir et prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans n'importe quel type de sociétés ou entités luxembourgeoises ou étrangères et acquérir par des participations, les contributions, les achats, les options ou de toute autre manière tout titre, droit, intérêts, brevet, marque et les licences ou d'autres biens que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou disposer de la même, en tout ou en partie, pour la contrepartie que la société en commandite jugera convenable.

La Société sera engagée par la seule signature de l'associé gérant commandité représenté par ses signataires dûment autorisés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Pour extrait conforme

Pour BCS Management S.à r.l

Experta Corporate and Trust Services S.A., Luxembourg

42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg

Aurélie Katola/ Christine Racot

Référence de publication: 2013174124/28.

(130212478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Dantex Marketing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 61.253.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société, tenue le 1^{er} Octobre 2013, au siège social que:

1. Les actionnaires ont unanimement accepté la démission de la société IAS Consulting Limited en tant que commissaire aux comptes à compter du 30 septembre 2013.

2. Les actionnaires ont unanimement décidé de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société International Audit Services Sàrl, RCS numéro B 75 354, avec siège social au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, à compter du 30 septembre 2013 jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2019.

Pour le compte de DANTEX MARKETING S.A.

Stephen Byers / Karen Byers

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013173971/18.

(130212275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Colby Capital II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 174.282.

—
In the year two thousand and thirteen.

On the twenty seventh day of November.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

The private limited company Colby Capital S.à r.l., with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 174290,

here represented by Mr. Max MAYER, private employee, professionally residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present shareholder of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Colby Capital II S.à r.l." with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

R.C.S. Luxembourg B174282, incorporated by deed of the undersigned notary, on December 14, 2012, published in the Mémorial C number 546 of March 6, 2013,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The appearing party resolves to create two classes of shares: (i) the ordinary shares of the company (the "Ordinary Shares") and (ii) the mandatorily redeemable preferred shares of the company (the "MRPS"), each having specific rights.

The existing twelve thousand and five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each shall henceforth be named Ordinary Shares and shall keep their rights and obligations.

Second resolution

The appearing party resolves to increase the share capital of the company by an amount of twelve Euro (EUR 12.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) consisting of twelve thousand and five hundred (12,500) Ordinary Shares to an amount of twelve thousand five hundred and twelve Euro (EUR 12,512.-) by the creation and issue of twelve (12) MRPS with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Subscription - Payment

All the twelve (12) MRPS with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each are subscribed by the sole shareholder, Colby Capital S.à r.l., pre-named, and are fully paid up by contribution in kind of a claim owed by the company to the latter, in an aggregate amount of one hundred eighty million nine hundred fifty two thousand nine hundred and twenty eight Euro and twenty two Cent (EUR 180,952,928.22) to be allocated as follows:

- (i) an aggregate amount of twelve Euro (EUR 12.-) to the share capital account of the company;
- (ii) an aggregate amount of one hundred eighty million nine hundred fifty one thousand six hundred and sixty five Euro and two Cent (EUR 180,951,665.02) to the share premium account of the company stapled to the MRPS; and
- (iii) an aggregate amount of one thousand two hundred and fifty one Euro and twenty Cent (EUR 1,251.20) to the legal reserve account of the company.

Proof of the existence and of the amount of the claim has been given to the undersigned notary by an interim balance sheet of the company and by a certificate issued by the company.

The interim balance sheet and the certificate as well as the proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Third resolution

As a consequence of the first and the second resolutions, the appearing party resolves to amend article 6 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 6.** The share capital is set at twelve thousand five hundred and twelve Euro (EUR 12,512.-) consisting of twelve thousand and five hundred (12,500) Ordinary Shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and twelve (12) Mandatory redeemable preferred shares (hereinafter referred to "MRPS") with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all in registered form, all subscribed and fully paid-up.

All MRPS issued by the company are redeemable shares. MRPS have the same voting rights as the Ordinary Shares.

When and as long as all the shares are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law dated August 10, 1915 concerning trade companies (the "Law") are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders meeting are not applicable.

The company may acquire its own shares provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

The shareholder owning Ordinary shares will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium paid for the subscription of Ordinary Shares. The shareholder owning MRPS will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium paid for the subscription of MRPS.

Share premium paid on Ordinary Shares or MRPS shall be booked in specific share premium accounts, as follows:

- any share premium paid on Ordinary Shares shall be booked in an Ordinary Shares' share premium account (hereinafter referred to as the "Ordinary Shares' Share Premium Account") and such share premium shall remain attached to the Ordinary Shares upon which the share premium was paid;
- any share premium paid on MRPS shall be booked in a MRPS share premium account (hereinafter referred to as the "MRPS' Share Premium Account") and such share premium shall remain attached to the MRPS upon which the share premium was paid.

All MRPS are issued in the form of redeemable Shares within the meaning of Article 49-8 of the Law. Without prejudice to the conditions set forth in Article 49-8 of the Law including, without limitation, the fact that the redemption of the MRPS can only be made by means of sums available for distribution pursuant to Article 72-1 of the Law (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with funds received by the company as an issue premium or

proceeds of a new issue made for the redemption purpose). MRPS will be redeemed pursuant to the following terms and conditions:

(i) if the MRPS are neither converted or retracted, the company shall redeem all MRPS then in issue upon expiry of a period of ten (10) years from the date on which the relevant MRPS are issued (hereinafter referred to as the "Final Mandatory Redemption Date");

(ii) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date and at any time before such date, the holder of MRPS is entitled to request (in one or several occasions) in writing the company to redeem all or part of its MRPS; and

(iii) the holder of any MRPS, that has been redeemed, is entitled to receive a payment in cash or in kind per redeemed MRPS (hereinafter referred to as "the Redemption Price") equal to:

1. the nominal value of the redeemed MRPS; plus
2. an amount corresponding to a portion of the MRPS 'Share Premium Account equal to the balance of the MRPS' Share Premium Account divided by the number of outstanding MRPS prior to the redemption.

Redeemed MRPS will be cancelled forthwith after redemption.

All MRPS are issued in the form of shares convertible into Ordinary Shares. MRPS may be converted into Ordinary Shares pursuant to the following terms and conditions:

(i) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date, the holder of MRPS may at any time before such date, request (in one or several occasions) in writing the company to convert in Ordinary Shares all or part of the MRPS;

(ii) the MRPS will be converted into a fair market value of Ordinary Shares (the fair market value of each Ordinary Share being determined by the board of managers) equal to the respective MRPS par value, and attached Mandatory Redeemable Share Premium Account.

No decimal of Shares will be available. The board of managers of the company may (in case of decimals) either round up or round down to the closest appropriate number of Ordinary Shares.

Converted MRPS will be cancelled forthwith after conversion.

The holder of Ordinary shares will be entitled to dividend payments provided that and to the extent that the company has sufficient assets available, after each dividend payment is made to redeem the MRPS then in issue (including any attached share premium). In any circumstances whatsoever, the holder of MRPS will not be entitled to dividend payments.

In case of dissolution of the company, the rights of the holder of MRPS will rank junior to all other debts incurred by the company but will rank senior to the holder of Ordinary Shares as set forth in article 20 below."

Fourth resolution

The appearing party further resolves to amend article 20 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 20.** In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders. When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to their shares. Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

In the event of the dissolution of the company, the rights of the holder of MRPS will rank junior to all debts incurred by the company but will rank senior to the holder of Ordinary Shares. After payment of the liabilities, the Redemption Price shall be distributed among the MRPS holders proportionally to the MRPS held by them. Any surplus shall be distributed among the holders of Ordinary Shares proportionally to the Ordinary Shares held by them."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges to be borne by the present deed are estimated at EUR 6,800.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that, upon request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize.

Le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée Colby Capital S.à r.l., ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 174290,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée actuelle de la société à responsabilité limitée "Colby Capital II S.à r.l.", ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 174282, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 14 décembre 2012, publié au Mémorial C numéro 546 du 6 mars 2013,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La comparante décide de créer deux classes de parts sociales:

(i) les parts sociales ordinaires de la société (les «Parts Sociales Ordinaires») et (ii) les parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de la société (les «MRPS»), chacune ayant des droits spécifiques.

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune seront dorénavant dénommées Parts Sociales Ordinaires et garderont leurs droits et obligations.

Deuxième résolution

La comparante décide d'augmenter le capital social à concurrence de douze Euros (EUR 12,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires au montant de douze mille cinq cent douze Euros (EUR 12.512,-) par la création et l'émission de douze (12) MRPS d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Souscription - Paiement

La totalité des douze (12) MRPS d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune est souscrite par l'associée unique, Colby Capital S.à r.l., pré-nommée, et libérée intégralement par un apport en nature d'une créance due par la société à cette dernière, d'un montant total de cent quatre-vingt millions neuf cent cinquante-deux mille neuf cent vingt-huit Euros et vingt-deux Cents (EUR 180.952.928,22) allouée comme suit:

(i) un montant total de douze Euros (EUR 12,-) au capital social;

(ii) un montant total de cent quatre-vingt millions neuf cent cinquante et un mille six cent soixante-cinq Euros et deux Cents (EUR 180.951.665,02) au compte prime d'émission de la société attaché aux MRPS; et

(iii) un montant total de mille deux cent cinquante et un Euros et vingt Cents (EUR 1.251,20) au compte de réserve légale de la société.

La preuve de l'existence et du montant de la créance a été donnée au notaire soussigné par la production d'un bilan intérimaire de la société ainsi que par un certificat émis par la société.

Le bilan intérimaire ainsi que le certificat et la procuration, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte et seront soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

Suite aux première et deuxième résolutions, la comparante décide de modifier l'article 6 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent douze Euros (EUR 12.512,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et douze (12) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de la société (les «MRPS») d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes nominatives, toutes souscrites et entièrement libérées.

Toutes les MRPS émises par la société sont des parts sociales rachetables. Les MRPS ont les mêmes droits de vote que les Parts Sociales Ordinaires.

Tant et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par une personne, les articles 200-1 et 200-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi») seront applicables, c'est-à-dire toute décision de l'associé unique aussi bien que tout contrat entre ce dernier et la société devront être établis par écrit et les dispositions relatives à l'assemblée générale des associés ne seront pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts sociales à condition qu'elles soient annulées et que le capital social soit réduit proportionnellement.

L'associé détenant les Parts Sociales Ordinaires aura exclusivement droit à un ou à tous les droits attachés à la prime d'émission payée pour la souscription des Parts Sociales Ordinaires. L'associé détenant les MRPS aura exclusivement droit à un ou à tous les droits attachés à la prime d'émission payée pour la souscription des MRPS.

La prime d'émission payée pour les Parts Sociales Ordinaires ou pour les MRPS devra être enregistrée sur des comptes de prime d'émission spécifiques, comme suit:

- toute prime d'émission payée pour les Parts Sociales Ordinaires devra être enregistrée sur un compte de prime d'émission pour les Parts Sociales Ordinaires (ci-après dénommé le «Compte de Prime d'Emission pour Parts Sociales Ordinaires») et une telle prime d'émission restera attachée aux Parts Sociales Ordinaires sur lesquelles la prime d'émission a été payée;

- toute prime d'émission payée pour les MRPS devra être enregistrée sur un compte de prime d'émission pour les MRPS (ci-après dénommé le «Compte de Prime d'Emission pour MRPS») et une telle prime d'émission restera attachée aux MRPS sur lesquelles la prime d'émission a été payée.

Toutes les MRPS sont émises dans la forme de parts sociales rachetables dans le sens de l'article 49-8 de la Loi. Sans préjudice des conditions exposées à l'article 498 de la Loi incluant, sans limitation, le fait que le rachat des MRPS peut seulement être fait par le biais de sommes disponibles pour la distribution conformément à l'article 72-1 de la Loi (fonds distribuables, incluant la réserve extraordinaire établie avec les fonds reçus par la société comme une émission de prime ou les revenus d'une nouvelle émission faite dans le but d'un rachat). Les MRPS seront rachetées conformément aux termes et conditions suivants:

(i) si les MRPS ne sont ni converties, ni retirées, la société devra racheter toutes les MRPS en circulation après l'expiration d'un délai de dix (10) ans à partir de la date à laquelle les dites MRPS ont été émises (ci-après dénommée la «Date Finale de Rachat Obligatoire»);

(ii) nonobstant la Date Finale de Rachat Obligatoire et à tout moment avant cette date, le détenteur des MRPS a droit de demander (à une ou plusieurs occasions) par écrit à la société de racheter tout ou partie de ses MRPS; et

(iii) le détenteur de toute MRPS, qui a été rachetée, a droit de recevoir un paiement en espèce ou en nature par MRPS rachetée (ci-après dénommé le «Prix de Rachat») égal à:

1. la valeur nominale de la MRPS rachetée; plus

2. un montant correspondant à une partie du Compte de Prime d'Emission pour MRPS égale à la balance du Compte de Prime d'Emission pour MRPS divisé par le nombre de MRPS en circulation préalablement au rachat.

Les MRPS rachetées seront annulées immédiatement après le rachat.

Toutes les MRPS sont émises dans la forme de parts sociales convertibles en Parts Sociales Ordinaires. Les MRPS pourront être converties en Parts Sociales Ordinaires conformément aux termes et conditions suivants:

(i) nonobstant la Date Finale de Rachat Obligatoire, le détenteur des MRPS peut, à tout moment avant cette date, demander (à une ou plusieurs occasions) par écrit à la société la conversion de chaque Part Sociale Ordinaire de tout ou partie des MRPS;

(ii) les MRPS seront converties à la juste valeur marchande des Parts Sociales Ordinaires (la juste valeur marchande des Parts Sociales Ordinaires étant déterminée par le conseil de gérance) égale à la valeur nominale des MRPS respectifs, et attachée au Compte de Prime d'Emission pour MRPS.

Aucun fractionnement de parts sociales ne sera possible. Le conseil de gérance de la société peut (en cas de fractionnement) arrondir au nombre inférieur ou au nombre supérieur le plus proche des Parts Sociales Ordinaires.

Les MRPS converties seront annulées immédiatement après la conversion.

Après que chaque paiement de dividende ait été fait pour racheter les MRPS émises (incluant les primes d'émission attachées), le détenteur des Parts Sociales Ordinaires aura droit au versement de dividendes à condition que et dans la mesure où la société a les actifs disponibles suffisants. En toute circonstance, le détenteur de MRPS n'a pas droit au paiement de dividende.

En cas de dissolution de la société, les droits du détenteur des MRPS prendront un rang inférieur par rapport à toutes les autres dettes contractées par la société mais prendront un rang supérieur par rapport au détenteur de Parts Sociales Ordinaires tel que décrit dans l'article 20 ci-dessous.»

Quatrième résolution

La comparante décide en outre de modifier l'article 20 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 20.** Dans le cas d'une dissolution de la société pour une quelconque raison, la liquidation sera effectuée par la gérance ou par toute autre personne nommée par les associés. Lorsque la liquidation de la société est clôturée, les actifs de la société seront distribués aux associés proportionnellement à leurs parts sociales. Les pertes, s'il y en a, seront réparties de la même manière, à condition cependant qu'aucun associé ne soit contraint d'effectuer des paiements dépassant sa contribution.

Dans le cas de la dissolution de la société, les droits du détenteur de MRPS prendront un rang inférieur par rapport à toutes les dettes contractées par la société mais prendra un rang supérieur par rapport au détenteur de Parts Sociales Ordinaires.

Après le paiement des dettes, le Prix de Rachat devra être distribué entre les détenteurs de MRPS proportionnellement à leur détention de MRPS. Tout surplus devra être distribué entre les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires proportionnellement aux Parts Sociales Ordinaires détenues par eux.»

2062

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 6.800,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 novembre 2013. Relation GRE/2013/4847. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 13 décembre 2013.

Référence de publication: 2013173929/252.

(130212941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Haystacks Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 93.071.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of the month of October.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the sole shareholder of Haystacks Investments S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, established under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 93.071, incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg on April 10th 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of April 14th 2003, number C-522.

The Meeting was presided over by Mrs Auksé POEHLE, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Ira Maria CHIONI, private employee, professionally residing in Luxembourg.

Mrs Auksé POEHLE, private employee, professionally residing in Luxembourg was elected as scrutineer.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholder represented and the number of shares held are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. This list and the proxies signed ne varietur will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. The shareholder represented has declared having had sufficient prior knowledge of the agenda of the Meeting and waived his rights to any prior convening notice thereof so that the meeting can validly decide on all items on the agenda.

III. It appears from the attendance list that all the five hundred (500) Shares in issue are represented at the Meeting so that the Meeting is duly constituted, is quorate and may validly deliberate on the agenda set out below:

- 1) Decision on the liquidation of the Company;
- 2) Appointment of Fides (Luxembourg) S.A. as liquidator and determination of the powers of the liquidator;
- 3) Discharge to the managers.

After the foregoing has been approved the Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolved to dissolve and to put the Company into liquidation.

Second resolution

The Meeting resolved to appoint Fides (Luxembourg) S.A., a société anonyme, with registered office in 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 41.469 as liquidator.

The fullest powers, particularly those set forth in articles 144 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended), are granted to the liquidator by the Meeting. The Meeting resolved to authorise the liquidator

in advance to execute the acts and enter into the deeds set forth in article 145 of the same law without any special authorisation from the Meeting if such authorisation is required by law.

The Meeting resolved to dispense the liquidator from drawing up an inventory and the liquidator may refer to the books of the Company. The liquidator may delegate, under his responsibility, all or part of his powers to one or more proxies with respect to specific acts or deeds.

The Meeting resolved that the liquidator may bind the Company under his sole signature.

Third resolution

The meeting resolved to grant discharge to the managers for the performance of their mandate up to the date of the present extraordinary general meeting of the sole shareholder held in order to put the Company into liquidation.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges are borne by the Company as a result of the present deed.

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of inconsistencies between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the Members of the Bureau, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinquième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale de l'associé unique (l'«Assemblée») de Haystacks Investments S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.071, constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg en date du 10 avril 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), du 14 mai 2003 numéro C-522.

L'Assemblée a désigné Mme Auksé POEHLE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme présidente.

Mme Ira Maria CHIONI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg a été nommée secrétaire.

Mme Auksé POEHLE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, a été nommée scrutatrice.

La présidente a déclaré et requis le notaire d'acter:

I. L'associé représenté ainsi que le nombre de parts sociales sont renseignés sur une liste de présence signée par la présidente, la secrétaire et la scrutatrice et le notaire soussigné.

Les procurations signées ne varientur par les parties comparantes resteront annexées au présent document pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II. L'associé représenté a déclaré avoir été préalablement suffisamment informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale et a renoncé à son droit à un avis de convocation y relatif, de sorte que l'assemblée générale peut se prononcer valablement sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

III. Il résulte de la liste de présence que toutes les cinq cents (500) parts sociales sont représentées et que la présente assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour fixé ci-dessous:

- 1) Décision concernant la liquidation de la Société;
- 2) Nomination de Fides (Luxembourg) S.A. comme liquidateur et fixation des pouvoirs du liquidateur;
- 3) Décharge à donner aux gérants.

Ayant approuvé ce qui précède, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé de nommer Fides (Luxembourg) S.A. société anonyme avec siège social à 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.469 en tant que liquidateur.

L'Assemblée a décidé de conférer au liquidateur les pouvoirs les plus étendus, spécialement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée). L'Assemblée a décidé d'autoriser par avance le liquidateur à signer les actes et conclure les contrats prévus à l'article 145 de la même loi sans devoir recourir à l'autorisation spéciale de l'Assemblée dans le cas où celle-ci est requise par la loi.

L'Assemblée a décidé de dispenser le liquidateur de dresser un inventaire et le liquidateur peut se référer aux écritures de la Société. Le liquidateur peut déléguer, sous sa responsabilité, tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires pour des actes ou contrats spécifiques.

L'Assemblée a décidé que le liquidateur pourra engager la Société sous sa seule signature.

Troisième résolution

L'assemblée a décidé d'accorder pleine et entière décharge aux gérants pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire de associé de la mise en liquidation de la société.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature sont payables par la Société en raison du présent acte.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des parties comparantes, le présent a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre les textes français et anglais.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux Membres du Bureau, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. POEHLE, I. M. CHIONI, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 29 octobre 2013. Relation: DIE/2013/13315. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 22 novembre 2013.

Référence de publication: 2013163527/116.

(130199808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Adam Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 170.538.

En date du 21 Novembre 2013, les associés de la Société ont pris la résolution suivante:

- De remplacer le gérant Terry Hughes par Etsko Loek De Boer, né le 11 Mai 1979 à Jérusalem, Israël, résident professionnellement, 50 Pall Mall, Londres, SW1Y 5JH, Royaume-Uni avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est dès lors composé comme suit:

- Monsieur Arnold SPRUIT, gérant B
- Monsieur Iain MACLEOD, gérant A
- Monsieur Duncan SMITH, gérant A
- Monsieur Robert KIMMELS, gérant B
- Monsieur David SCHEURL, gérant A et président
- Monsieur Etsko Loek De Boer, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Malcolm Wilson

Mandataire

Référence de publication: 2013169366/23.

(130206498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.